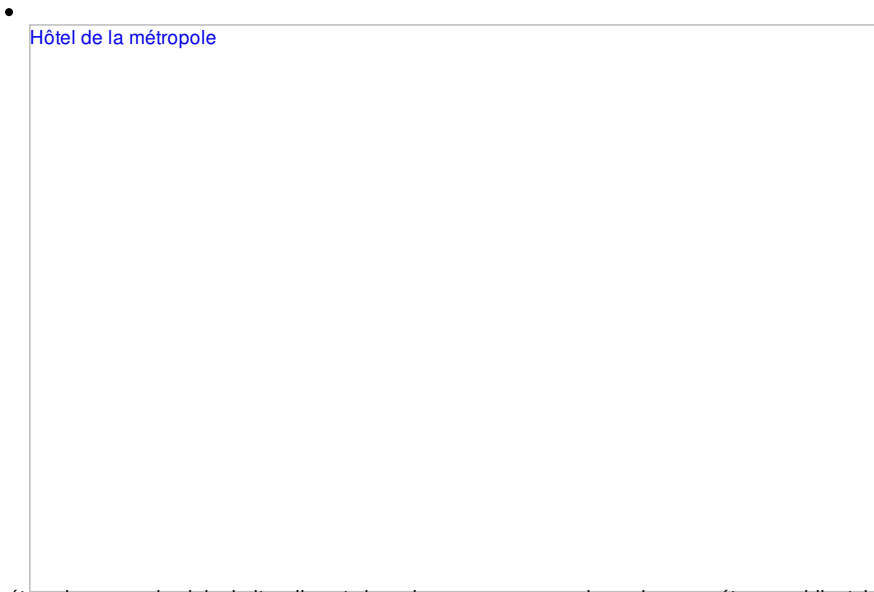




Fonctionnement

## Le processus décisionnel

Les commissions sont des instances d'échanges, d'informations et de propositions. Les membres des commissions émettent des avis sur des projets d'intérêt métropolitain. Ces projets sont ensuite soumis au vote du bureau ou du conseil métropolitain.



La métropole exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences optionnelles dans la limite de l'intérêt métropolitain. L'intérêt métropolitain est déterminé, pour chaque compétence, à la majorité des 2/3 du conseil de la métropole.

Il appartient à chaque conseil métropolitain de définir et de préciser, à l'aide de critères par exemple, la ligne de partage dans chaque domaine entre la compétence métropolitaine et la compétence communale.

Le choix des compétences optionnelles est arrêté par décision des conseils municipaux des communes intéressées dans les conditions de majorité qualifiée requises pour sa création.

Les communes peuvent décider librement de transférer à la métropole d'autres compétences que celles dont le transfert est imposé par la loi (compétences facultatives).

Actualités

## Actualités

[Collecte solidaire de jouets dans les déchèteries TPM](#) [2]

« Laisse Parler Ton Cœur », la collecte annuelle de jouets d'occasion est de retour dans le Var, du 16 au 24 novembre 2019

[Des navettes gratuites affrétées pour tous vos spectacles](#) [3]

Grâce à un partenariat avec le réseau Mistral, des navettes sont dorénavant proposées gratuitement depuis la place de la L

[TPM annonce ses orientations budgétaires pour 2020](#) [4]

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 a été présenté au Conseil métropolitain du mercredi 13 novembre, et approuvé à

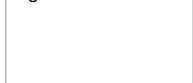
[Une année d'actions durables décryptée](#) [5]

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport "développement durable" de l'année

[Musée d'art rénové pour l'expo et la Saison Picasso](#) [6]

Rendez-vous sans précédent dans le calendrier culturel toulonnais, l'exposition intitulée « Picasso et le paysage méditerranéen »

Logo TPM



**Toulon Provence Méditerranée**

**Hôtel de la Métropole**

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : [contact@metropoletpm.fr](mailto:contact@metropoletpm.fr)

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ ACCUEIL](#)
- [\ MENTIONS LEGALES](#)

- [\PLAN DU SITE](#)
- [\CONTACT PRESSE](#)
  
- [\MÉDIATHÈQUE](#)
- [\PRESSE](#)
- [\NOUS REJOINDRE](#)
- [\LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

---

**URL source:** <https://metropoletpm.fr/tpm/article/processus-decisionnel>

**Liens:**

- [1] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/styles/contenu/public/vecteurimg\\_7479hh.jpg?itok=yYpnZwh8](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/styles/contenu/public/vecteurimg_7479hh.jpg?itok=yYpnZwh8)
- [2] <https://metropoletpm.fr/actualites/collecte-solidaire-de-jouets-decheteries-tpm>
- [3] <https://metropoletpm.fr/actualites/navettes-gratuites-affretees-vos-spectacles>
- [4] <https://metropoletpm.fr/actualites/tpm-annonce-orientations-budgetaires-2020>
- [5] <https://metropoletpm.fr/actualites/une-annee-d-actions-durables-decryptee>
- [6] <https://metropoletpm.fr/actualites/musee-d-art-renove-l-expo-saison-picasso>